

Guide des droits des travailleuses enceintes

au Mexique

Ce guide parle de vos droits en tant que travailleuse et mère. Au Mexique, toutes les femmes qui travaillent ont les mêmes droits, même si elles ne sont pas mexicaines et n'ont pas de permis de travail valide, c'est-à-dire :

- le droit d'être traitées de la même manière que les hommes au travail;
- le droit d'être respectées en tant que mères qui travaillent;
- le droit de ne pas être harcelées sexuellement;
- le droit à un salaire égal pour un travail d'égale valeur.

Est-ce que les femmes qui travaillent ont les mêmes droits que les hommes?

- Les hommes et les femmes qui travaillent ont les mêmes droits, selon la Constitution du Mexique et les lois du travail fédérales.
- Vous avez le droit de ne pas faire l'objet de discrimination parce que vous êtes une femme et d'obtenir un emploi si vous pouvez faire le travail demandé.
- En tant que femme, vous avez droit au même salaire qu'un homme pour le même travail. Vous avez aussi droit à des promotions.
- Vous pouvez refuser de subir un test de grossesse avant d'être engagée par un employeur. La loi interdit à votre employeur d'exiger un tel test qui est une mesure discriminatoire. Si une telle situation se produit, vous êtes protégée par la loi.

Que puis-je faire si mes droits de travailleuse ne sont pas respectés?

Si vos droits de travailleuse ne sont pas respectés, vous pouvez aller voir le défenseur fédéral des droits des travailleurs (PROFEDET) ou un tel défenseur au niveau de l'État, s'il y en a un. Cette personne peut vous conseiller et vous représenter, vous aider à traiter avec votre employeur et vous défendre devant les tribunaux locaux. Tous ces services sont gratuits.



Vous pouvez aussi porter plainte à la commission de conciliation et d'arbitrage locale (Junta de Conciliación y Arbitraje – JCA).

Pour vous renseigner sur le rôle du défenseur fédéral des droits des travailleurs et sur celui des commissions de conciliation et d'arbitrage, consultez le [Guide du règlement des conflits de travail au Mexique](#).

Si le défenseur fédéral des droits des travailleurs ne vous représente pas ou si la commission de conciliation et d'arbitrage refuse d'entendre votre cause, vous pouvez vous adresser au

contrôleur interne du ministère du Travail et du Bien-être social (n^{os} de téléphone : (55) 5644-7415 et 6544-1237) ou au bureau du contrôleur de votre État pour déposer une plainte.

De la même manière, si vous avez fait l'objet de discrimination au travail parce que vous êtes une femme, parce que vous êtes enceinte ou en raison de votre état matrimonial, vous pouvez communiquer avec le conseil national de prévention de la discrimination (Consejo Nacional para Prevenir la Discriminación – CNPD). Vous recevrez alors gratuitement des conseils juridiques sur vos droits et sur la façon de procéder pour vous défendre. Composez le (55) 5203-4602.

Ai-je des droits spéciaux en tant que mère qui travaille?

Oui. Au Mexique, les mères qui travaillent ont de nombreux droits conformément aux lois du travail fédérales. Les mères et tous les parents qui travaillent et qui ont droit à la sécurité sociale peuvent recevoir les prestations de maternité et des prestations pour le soin de l'enfant de l'institut de la sécurité sociale du Mexique (Instituto Mexicano del Seguro Social – IMSS).

Votre employeur ne peut vous congédier simplement parce que vous êtes enceinte. S'il le fait, vous devez vous adresser au défenseur fédéral des droits des travailleurs (PROFEDET) ou au conseil national de prévention de la discrimination (CNPD). Pour plus de renseignements sur la discrimination en matière d'emploi, consultez le [Guide des lois interdisant la discrimination en matière d'emploi au Mexique](#).

Les lois du travail fédérales reconnaissent aux mères qui travaillent les droits suivants :

- Le droit de ne pas travailler dans des endroits dangereux ou qui peuvent les rendre malades, comme travailler avec des pesticides.

Prévenez les accidents du travail en travaillant de manière sécuritaire!

La sécurité au travail est importante pour tous les travailleurs, pas seulement pour les mères qui travaillent. Pour plus de renseignements à ce sujet, consultez le [Guide de la santé et de la sécurité au travail au Mexique](#). Les pesticides et de nombreux produits chimiques avec lesquels vous pouvez travailler, peuvent être très dangereux pour tous les travailleurs, y compris les mères qui travaillent. Pour plus de renseignements à ce sujet, consultez le [Guide de l'utilisation sécuritaire des pesticides au Mexique](#).

- Le droit à 12 semaines de congé avec plein salaire : six semaines avant et six autres après la naissance de votre bébé.
- Le droit à deux pauses d'une demi-heure par jour pour allaiter votre bébé.
- Le droit à un médecin, à des médicaments et à un hôpital ou une clinique à la naissance de votre bébé.
 - Vous pouvez faire garder votre enfant dans une garderie de l'institut de la sécurité sociale du Mexique dès qu'il a 43 jours et jusqu'à ce qu'il ait quatre ans.



Pour plus de renseignements à ce sujet, consultez le [Guide de la sécurité sociale et des régimes de retraite au Mexique](#).

Pendant combien de temps puis-je travailler durant ma grossesse?

- Vous pouvez travailler aussi longtemps que vous êtes capable d'exercer vos fonctions en toute sécurité.
- Votre employeur ne peut vous congédier, vous faire faire un travail moins payant ni vous mettre en congé pour la seule raison que vous êtes enceinte.
- Cependant, votre employeur doit vous trouver, si nécessaire, un travail sécuritaire et moins difficile pour protéger votre santé et celle de votre enfant à naître.

Puis-je m'absenter du travail durant ma grossesse?

Pendant votre grossesse, vous avez le droit de vous absenter du travail si vous avez un certificat médical de l'institut de la sécurité sociale du Mexique, cela afin que vous ne subissiez pas de perte de salaire.

Qu'arrive-t-il si je dois prendre un congé pendant ma grossesse?

Selon les lois du travail fédérales, vous avez droit à un congé de maternité de 12 semaines.

Est-ce que je serai payée durant mon congé de maternité?

Oui. Les mères qui travaillent reçoivent leur plein salaire pendant 42 jours avant et 42 jours après leur accouchement (42 jours équivalent à six semaines).

Pour avoir droit à ces prestations, une mère qui travaille doit avoir payé des cotisations à l'institut de la sécurité sociale pendant au moins 30 semaines (c'est-à-dire 7,5 mois) au cours des 12 mois précédents. Sinon, c'est son employeur qui doit payer son salaire durant son congé de maternité.

Pour plus de renseignements sur les congés et sur l'assurance-maladie de l'institut de la sécurité sociale, consultez le [Guide des régimes d'assurance-invalidité et d'assurance-maladie au Mexique](#).

Si je change d'employeur au cours des 12 mois précédant mon congé de maternité, est-ce que j'aurai encore droit aux prestations de maternité du régime de sécurité sociale?

Oui. Vous avez droit à des prestations du régime de sécurité sociale dès que vous avez payé des cotisations pendant 30 semaines. L'institut de la sécurité sociale additionne les cotisations que vous avez payées à tous vos employeurs au cours des 12 mois précédents.

Pour plus de renseignements sur l'institut de la sécurité sociale et ses programmes, consultez le [Guide des régimes d'assurance-invalidité et d'assurance-maladie au Mexique](#) et le [Guide de la sécurité sociale et des régimes de retraite au Mexique](#).

Qui a droit à l'assurance-maternité du régime de sécurité sociale?

Les mères qui travaillent, les conjointes des travailleurs assurés et les veuves de ces travailleurs ont droit à cette assurance.

L'assurance-maternité du régime de sécurité sociale prévoit-elle d'autres formes d'aide que les prestations de maternité?

Oui. Elle couvre les frais médicaux, notamment :

- les soins, les opérations chirurgicales et les médicaments;
- l'hospitalisation;
- six mois de nourriture pour le bébé.

Les mères qui travaillent ont droit à des vêtements pour le bébé, mais les veuves et les conjointes des travailleurs assurés n'y ont pas droit.

Après la naissance de mon enfant, puis-je obtenir de l'aide pour payer la garderie?

Oui. La loi sur la sécurité sociale prévoit une assurance-garderie et bien-être social.

- Cette assurance protège les mères qui travaillent et les pères veufs ou divorcés qui ont besoin que quelqu'un s'occupe de leurs enfants pendant qu'ils travaillent.
- Les garderies accueillent les enfants dès qu'ils ont 43 jours et jusqu'à ce qu'ils aient quatre ans.
- Les garderies s'occupent de l'hygiène, de l'alimentation, de la santé, de l'éducation et des loisirs des enfants.
- Ce service est fourni durant les heures de travail.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le bureau local de l'institut de la sécurité sociale du Mexique.

Mon patron me met mal à l'aise en me faisant des remarques à caractère sexuel au travail. Est-ce permis par la loi?

Non. C'est ce qu'on appelle du harcèlement sexuel. C'est inconvenant et illégal. Vous avez droit à un milieu de travail exempt de harcèlement sexuel.



Qu'est-ce que le harcèlement sexuel?

Tout commentaire ou toute insinuation ou invitation de nature sexuelle ou qui vous met mal à l'aise que vous fait votre patron est considéré comme du harcèlement sexuel.

Y a-t-il quelque chose que je peux faire pour me plaindre du harcèlement sexuel et pour y mettre fin?

Oui. Si vous êtes victime de harcèlement sexuel au travail, vous pouvez faire deux choses :

- Cessez d'aller au travail. Vous avez 30 jours pour déposer une plainte. Si votre plainte est fondée et que la commission de conciliation et d'arbitrage vous donne gain de cause, votre employeur est tenu de vous dédommager.

- Dans certains États, le harcèlement sexuel est considéré comme un crime. Dans ces États, si votre employeur vous harcèle sexuellement, dénoncez-le au bureau du procureur général le plus près de chez vous.

Sachez quels sont vos droits!

Votre employeur ne peut mettre fin à votre emploi que pour certaines raisons seulement. C'est l'un de vos droits fondamentaux en tant que travailleuse. Pour plus de renseignements sur vos droits fondamentaux relatifs au travail, consultez le [Guide des normes de travail minimales, des retenues salariales et des indemnités de départ en cas de congédiement injuste au Mexique](#).

Selon le code criminel fédéral, le harcèlement sexuel est un crime. De plus, le code criminel des États suivants désigne le harcèlement sexuel comme un crime :

1. Aguascalientes.
2. Baja California.
3. Chihuahua.
4. D.F.
5. Guerrero.
6. Hidalgo.
7. Mexico.
8. Morelos.
9. Nuevo León.
10. Oaxaca.
11. Guerrero.
12. Sinaloa.
13. Veracruz.
14. Yucatán.
15. Zacatecas.

Si vous travaillez dans un de ces États et que vous êtes victime de harcèlement sexuel, signalez le problème au bureau du procureur général (ministère public) le plus près de chez vous.

Travailleuses agricoles : conseils sur la santé et la sécurité pendant la grossesse

Pesticides

- Être en contact avec des pesticides pendant la grossesse peut être très dangereux aussi bien pour vous que pour votre bébé. Lisez toujours l'étiquette des contenants de pesticide et les mises en garde, et suivez les instructions qui y sont données.
- Lavez-vous les mains chaque fois que vous allez aux toilettes et avant de manger pour éviter de vous mettre des microbes ou des pesticides dans la bouche.
- Pour plus de renseignements sur les précautions à prendre en ce qui concerne les pesticides, consultez le [Guide de l'utilisation sécuritaire des pesticides au Mexique](#).

Déshydratation

- La déshydratation peut être très dangereuse pour la santé de votre bébé, surtout si vous êtes en contact avec des pesticides.



- La déshydratation est la perte d'eau et d'autres fluides corporels importants. L'eau constitue la moitié du poids d'une femme. Le corps doit conserver une certaine quantité d'eau pour fonctionner normalement.
- Le fait de travailler au soleil pendant de longues périodes sans boire d'eau entraîne rapidement la déshydratation.
- Pour rester en santé pendant votre grossesse, vous devez boire beaucoup d'eau, tout au long de la journée.

Alimentation

- Votre alimentation doit être équilibrée et comprendre des aliments riches en fer.
- Prenez les suppléments de fer que votre médecin vous a prescrits. Vous vous sentirez ainsi moins fatiguée.

Soins prénatals

- Il est important de consulter souvent le médecin pendant votre grossesse.



Commission de coopération
dans le domaine du travail